



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue à l'heure et au lieu réglementaires, le 2 octobre 2017, où étaient présents les conseillers Luc Beauséjour, Normand-Guy Lépine, Patrice Trudel, la conseillère Danielle Landreville, les conseillers Patrick Lasalle, Yves Liard et Richard Leduc formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

**17-488 – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE –
DÉCLARATION**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, soit du 25 novembre au 6 décembre 2017, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrice Trudel et résolu :

DE PROCLAMER la Ville de Joliette « ville alliée contre la violence conjugale ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil